



***CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS  
MATCH RACING 2013***

***SELECTIVE ESPOIR MATCH RACING  
BASSIN ATLANTIQUE***

**Sélectif pour le Championnat de France Espoirs Match Racing**

***APCC VOILE SPORTIVE - PORNICHET***

**Du 9 au 11 novembre 2013**

**AVIS DE COURSE**

## **1 : AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera l'APCC Voile Sportive, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la FFVoile.

## **2 : LIEU de L'EPREUVE**

L'épreuve « **Sélective Espoirs du Bassin Atlantique** » aura lieu à Pornichet sur le Port de Plaisance du **9 au 11 novembre 2013**.

## **3 : NIVEAU de L'EPREUVE**

Pour cet événement, le grade **4** a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'événement peut être re-gradé.

## **4 : PROGRAMME PREVISIONNEL**

### **4.1 Le programme prévisionnel est :**

- a) Ouverture du secrétariat de course à L'APCC Voile Sportive Port de Plaisance de Pornichet - le samedi 9 novembre à 08h30.
- b) Inscriptions le samedi 9 de 8h30 à 12h et 10 novembre de 08h30 à 09h15.
- c) Pesée des équipages le 9 de 8h30 à 12h et 10 novembre de 08h30 à 09h15.
- d) Premier briefing le 10 novembre à 09h15.
- e) Entraînement le samedi 9 novembre de 10h30 à 17h (deux groupes possible selon nombre d'inscrits)
- f) Courses du dimanche 10 novembre au 11 novembre. Dernier signal d'attention le **lundi à 16h00**.
- g) Début de la première course **le dimanche à 10h30 et le lundi à 10h00**.
- h) Proclamation des résultats à suivre après les courses le lundi.
- i) **Une modification du programme en remplaçant la journée d'entraînement par une journée de course est possible selon prévision météo du week-end.**

### **4.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :**

- a) au premier briefing pour les barreaux le dimanche 10 novembre à 09h15.
- b) au briefing quotidien pour les barreaux le lundi 11 novembre à 09h00.

## **5 : ADMISSIBILITE DES BARREURS**

- a) **10** barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Les inscriptions des barreaux des ligues de Bretagne Sud, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes seront prioritaires, dans le cas où il y a plus de demandes que de places. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- b) Le barreur invité devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel **avant le 31 octobre 2013**.
- d) Une caution de participation non remboursable de **280 €** doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être accepté.
- e) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.

f) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF : [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)

g) Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

## 6 : ADMISSION

### 6.1 Formalités d'inscription et pièces à présenter :

a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces.

b) La licence FFVoile 2013 de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique à la voile en compétition établi dans l'année en cours). La licence être prise sur place.

c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

### 6.2 Montant d'inscription :

a) Les frais d'inscription pour l'épreuve de **280 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre de l'APCC doivent être réglés avant le 10 novembre à 9h00 dernière limite.

### 6.3 Cautions des dommages

a) Un dépôt initial de **1500 €** devra être payé à l'inscription, sauf si augmenté par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.

## 7 : REGLES

### 7.1

a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.

b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

## 8 : BATEAUX ET VOILES

a) L'épreuve sera courue sur les J 80 de l'APCC.

b) 6 ou 8 bateaux seront fournis.

c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : 1 GV, 1 Foc, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.

d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

## 9 : EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de **quatre (4)** personnes pour les équipages masculins ou mixtes. Pour les équipages féminins, le nombre de personnes à bord est composé de quatre (4) ou de **cinq (5)** membres. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.

b) Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est âgé de 20 ans et moins (né après le 31 décembre

1992), le poids moyen autorisé sera le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire sans dépasser le poids maximum autorisé défini en 9(c), ci-dessous.

- c) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **350 kg**.
- d) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- e) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

#### **10 : FORMAT DE L'ÉPREUVE**

- a) Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement de L'ISAF établi 30 jours avant l'épreuve.
- b) L'épreuve est constituée des phases suivantes : Round Robin continu.
- c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

#### **11 : PARCOURS**

- a) Le parcours sera des allers-retours au vent-sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- b) La zone de course sera située en Baie de La BAULE.

#### **12 : PUBLICITE**

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 80 des RCV 2009-2012 et à la catégorie C de l'article 20 du code de publicité de l'ISAF, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle
- c) Les concurrents seront permis d'afficher de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- d) Les concurrents n'auront pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)
- e) Les marques publicitaires individuelles apposées sur les bateaux devront être retirées par les équipages à l'issue de chaque mise à disposition des voiliers.

#### **13 : PRIX**

Néant

#### **14 : MEDIA, IMAGES ET SON**

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

#### **15 : BATEAUX ENTRAINEURS**

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des

informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi sur l'eau qu'à terre.

**b)** Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.

**c)** Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

#### **16 : RESPONSABILITE**

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, ses associés et ses employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

#### **17 : INVITATIONS**

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant avant le 31 octobre 2013 le formulaire joint.

#### **18 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Contact :

APCC VOILE SPORTIVE – PORT DE PLAISANCE – 44380 PORNICHET

GUENA Christophe Tel : 06 60 67 15 99 - [christophe@apcc-voilesportive.com](mailto:christophe@apcc-voilesportive.com)

## SELECTIVE ESPOIRS BASSIN ATLANTIQUE

**9 au 11 novembre 2013**

**APCC Voile Sportive - PORNICHE**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté..... Ligue : .....

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom / Prénom : .....@mail : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : ..... Mobile : .....

Composition de l'équipage (4 en masculin ou mixte et 5 en féminin)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° Isaf	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **350 kg**

Prix d'inscription : **280 Euros non remboursable (à payer au moment de la demande d'inscription)**

Caution de dommages : **1500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 2 octobre, jour de l'épreuve)

**Adresse demande inscription avant le 31 octobre 2013 :**

APCC VOILE SPORTIVE – PORT DE PLAISANCE CEDEX 1 – 44380 PORNICHE

GUENA Christophe 02 40 15 48 32 [christophe@apcc-voilesportive.com](mailto:christophe@apcc-voilesportive.com)

Copie à CHOMBART Marine [communication@apcc-voilesportive.com](mailto:communication@apcc-voilesportive.com) et LECLERE Fx [fx@apcc-voilesportive.com](mailto:fx@apcc-voilesportive.com)